

Editorial

Chère adhérente, cher adhérent,
La fin d'année est traditionnellement dédiée à une rétrospective de l'activité de l'association durant l'année écoulée :

- notre 40^{ème} anniversaire fêté lors de l'assemblée générale du 03 août 2017,
- la poursuite de dialogue avec les adhérents par le biais du sondage auquel vous avez été très nombreux à répondre et nous vous en remercions. Une synthèse des questions que vous avez postées, sur le site, a été transmise à l'équipe municipale afin d'apporter les réponses attendues.

Afin de compléter cette approche, une réunion sur le terrain, au Moulleau, sera organisée prochainement avec les acteurs concernés de la mairie. Vous serez tenus informés.

Les défis pour 2018 sont nombreux :

- obtenir les réponses non encore reçues à votre questionnement
- poursuivre l'amélioration du cadre de vie au Moulleau
- agir pour la sauvegarde de l'environnement et en particulier des plages.
- etc.

Au nom du conseil d'administration permettez-moi de souhaiter, pour vous et votre famille, une meilleure année 2018 et pour l'association, des avancées significatives dans ses missions.

Le président Jean-René THIBAUD

Beauté du Moulleau



La clôture av. du Maréchal Lyautey après modification

Nous avons appris récemment que la Ville avait porté plainte auprès du Procureur de la République concernant une clôture. Au dessus du muret, c'est une palissade de planches jointives que nous trouvons vraiment laide et contraire à l'esprit végétal du Moulleau. Il est dommage que le propriétaire concerné ne s'en rende pas compte.

Cette clôture n'est évidemment pas conforme au PLU dont l'article UP 11 précise pour les clôtures :

"Comme le préconise le Schéma de Mise en Valeur de la Mer, " la préservation des valeurs paysagères fragiles passe par un retour à la transparence visuelle en interdisant les clôtures opaques". C'est pourquoi, sur l'ensemble des limites de l'unité foncière, ne sont autorisées que :

- les clôtures végétales vives,
- les clôtures maçonnées avec un soubassement d'une hauteur moyenne maximale de 0,80 mètres (à l'exclusion des piliers)
- les éléments verticaux ajourés sur 50% au moins de leur surface (grille, bois, métal, ...)
- les clôtures en béton ajourées sur 50% au moins de leur surface et d'une hauteur maximale de 1,20 mètres.

Ces éléments de clôture peuvent être utilisés ensemble ou séparément."

.../...

Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau
2 Avenue Saint Antoine de Padoue 33120 ARCACHON APRSMoulleau@gmail.com
[Site Internet : www.association-sauvegarde-moulleau.fr/](http://www.association-sauvegarde-moulleau.fr/)

« L'Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau (sigle : A.P.R.S.M.) est à caractère apolitique et non confessionnel.

Elle a pour but de défendre le site naturel du Moulleau, son style, la qualité de l'environnement, son front de mer, sa jetée et sa plage, son écologie et son lieu de détente pour tous.

Elle doit aussi permettre à ses Membres d'échanger des informations sur les projets d'aménagements du Moulleau, d'exprimer leurs opinions et d'en faire part aux pouvoirs publics en veillant, d'une façon générale, à ce que le caractère naturel du site soit sauvegardé. » (Extrait de l'article 1 des statuts)

.../... Nous vous signalons que nous sommes intervenus l'an dernier avenue du Maréchal Lyautey pour le même motif. Le propriétaire, qui ignorait apparemment la règle, a accepté sans problème de modifier sa clôture et la photo ci dessus montre le résultat au bout d'un an: esthétique et tranquillité sont évidemment compatibles.

La beauté du Moulleau est entre nos mains, préservons là

Dialogue avec la municipalité

Lors de notre dernière assemblée générale, vous avez pu constater une incompréhension entre monsieur Foulon, maire d'Arcachon et notre association au sujet du stationnement de véhicules divers et importants avenue du Parc.

Ce lieu qui fait face à l'une des plus belles vues d'Arcachon, et qui depuis plus d'un siècle, est l'objet de nombreuses cartes-postales ne pouvait pas devenir un parking pour ce type de véhicules, nous aurions été la seule commune touristique à accepter ce paradoxe.

Il y avait par ailleurs des problèmes d'hygiène dans le petit bois situé derrière car les véhicules qui avaient trouvé une place ne voulaient surtout pas la quitter de peur de ne pas la retrouver.

La municipalité a pris conscience du problème et des travaux ont été effectués en décembre pour éviter le stationnement des véhicules aux dimensions importantes, nous nous en réjouissons.

Prévoir l'avenir

Comme toutes les associations du type de la nôtre, nous sommes confrontés à deux problèmes : assurer la continuité de l'association c'est-à-dire la transmission entre générations des valeurs du quartier, de la mémoire mais aussi donner la parole aux résidents qui ne sont pas encore propriétaires. Ils connaissent bien le Moulleau, beaucoup y passent une part importante de l'année depuis leur enfance, il est de notre intérêt de leur donner la parole, d'entendre leur avis, de solliciter leurs propositions.

Pour faciliter leur adhésion, nous étudions actuellement la création d'une nouvelle catégorie de membres : les membres "associés" qui seraient rattachés aux membres adhérents mais qui feraient l'objet d'une cotisation réduite.

Nous tiendrons informés ceux qui nous ont donné leur adresse mail de l'évolution de ce dossier qui pourrait être finalisé lors de notre prochaine assemblée générale.

Attention, si vous avez reçu cette Lettre du Moulleau sur papier, c'est que nous n'avons pas votre adresse Internet.

Nous donnons de plus en plus d'informations par Internet, plus rapide, plus performant avec éventuellement des photos en couleur et plus économique. Si vous voulez continuer à bénéficier de nos informations, donnez nous votre adresse et éventuellement celle de vos proches ou amis susceptibles d'être intéressés.

Infos pratiques

Travaux bruyants de bricolage et jardinage (Arrêté préfectoral du 22-04-2016)

Autorisés jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Collecte des ordures

Ordures ménagères (couvercle gris) : lundi matin

Emballages recyclables (couvercle jaune) : lundi matin

Déchets végétaux (couvercle marron) : mercredi matin

Point Vert de l'avenue du Parc : horaires selon saison : Tél. 05 56 83 01 95

Bus de nuit (16 à 30 ans) : fonctionne la nuit du samedi au dimanche toute l'année, de Pyla-sur-mer à la gare d'Arcachon, arrêt au Moulleau. Voir tel ci-dessous.

Arcachon santé : visites médicales à domicile

Semaine de 20h à 8h

Week-end du samedi 14h au lundi 8h

Dimanche et jours fériés : 24h/24h

Numéro vert : **0 800 000 375**

✂-----

Bulletin d'Adhésion à l'A.P.R.S.M

NOM (Mr. Mme. Mlle.) Prénom

Adresse au Moulleau : Tel :

Autre adresse éventuelle : Tel :

(IMPORTANT) Email :

adhère à l'Association - cotisation 20 €, chèque à l'ordre de « **APRSM** »

Le

Signature :